

2014/6297 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 8 000 EUROS A
L'ASSOCIATION LA PASSERELLE EAU DE ROBEC
(DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE
L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Les personnes en situation de précarité sont atteintes dans les actes les plus fondamentaux de leur vie, à commencer par leur alimentation.

Afin de compléter les dispositifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, qui touchent plus de 7 millions de français, les "épiceries sociales et solidaires" ont été créées dans les années 1990. Elles permettent à des publics fragilisés, envoyés sur prescription par les acteurs sociaux (Services de la Ville, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général...), d'avoir accès à des denrées à un prix adapté à leurs faibles budgets.

Le public bénéficiaire trouve dans l'épicerie sociale et solidaire tous les produits de base (alimentaire, entretien, hygiène) à un prix inférieur au marché classique, lui permettant de se nourrir dans des conditions acceptables.

Compte tenu du lien étroit entre santé et alimentation, mis en évidence dans de nombreuses études, il est important que cet aspect soit considéré particulièrement pour les personnes fragilisées, qui ont tendance à se nourrir de manière très déséquilibrée, entraînant des complications de santé.

Cependant, les épiceries sociales et solidaires ne sont pas uniquement des espaces de vente. Elles sont également des lieux d'écoute, d'orientation et d'accompagnement.

En effet, les bénéficiaires se trouvent dans des situations financières difficiles auxquelles s'ajoutent souvent des problèmes familiaux et/ou professionnels.

Dans ces situations d'exclusion, une relation fondée sur l'accompagnement et l'autonomie maintient un meilleur lien social que l'assistanat. Elle permet au bénéficiaire de s'interroger sur sa manière de s'alimenter, de gérer son budget et de s'inscrire dans un tissu social bénéfique au maintien ou au développement de son insertion. De nombreux ateliers (sur la nutrition, l'endettement, la gestion d'un budget, la cuisine) sont organisés.

L'Association la Passerelle Eau de Robec, installée dans le 1^{er} arrondissement, fonctionne depuis 2002 et a pour principaux objectifs et résultats :

- De pallier les carences alimentaires de population des 1^{er} et 4^e arrondissements en situation de précarité, en leur proposant une aide alimentaire directe avec libre choix et diversité des produits vendus entre 30 % et 50 % moins cher que les prix du marché. L'Association a suivi 393 dossiers en 2013, soit 906 personnes dont 406 enfants. Plus de 70 % des dossiers concernent des habitants du 1^{er} arrondissement.

- D'accompagner ces personnes dans leur processus d'insertion par des ateliers éducatifs : santé et nutrition, cuisine, gestion individualisée du budget, soutien à la parentalité, accès aux droits, expression artistique, sorties culturelles. Près de 90 ateliers et sorties ont été menés en 2013, touchant plus de 400 adultes et enfants.

- De créer une mixité sociale :

- en permettant à des "adhérents solidaires" issus du quartier d'avoir accès aux produits bio et équitables de l'épicerie. Cette offre commerciale vient en complémentarité de l'offre existante dans la zone ;
- en accueillant la distribution de "paniers" pour deux AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). En 2013, ces AMAP ont réuni 160 adhérents solidaires.

Cela permet à différents publics de se rencontrer à ces occasions et de favoriser ainsi la création de liens et de projets.

L'ouverture à un public plus large que le public initialement bénéficiaire de l'épicerie permet de diversifier les sources de financement de l'association et d'augmenter ainsi sa part d'autofinancement (212 adhérents solidaires en 2013). Le développement de l'approvisionnement local, bio, équitable pour l'ensemble des publics bénéficiaires est également un gage d'engagement en faveur de la consommation responsable.

En ce sens, la Passerelle Eau de Robec s'affirme comme une "entreprise sociale", dont la finalité est de fournir un service à une population fragilisée tout en assurant la viabilité économique du projet et, par suite, sa pérennité.

L'Association la Passerelle Eau de Robec sollicite la Ville de Lyon pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement général.

La Délégation à l'Economie Sociale et Solidaire soutient depuis plusieurs années les démarches d'épiceries sociales et solidaires et considère qu'elles contribuent efficacement à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sur un territoire. L'effort de l'épicerie pour rendre accessible les produits alimentaires équitable, bio, locaux à l'ensemble des publics bénéficiaires constitue également une plus value pour le territoire et ses acteurs.

La Ville de Lyon s'engage à soutenir l'activité de l'Association pour la réalisation des objectifs et actions par le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € (au titre de la Délégation au Développement Durable et à l'Economie Sociale et Solidaire). »

Vu les avis émis par les Conseils des 1^{er} et 4^e arrondissements ;

Ouï l'avis de sa Commission Economie Locale – Relations Internationales – Universités ;

DELIBERE

1- Une subvention de 8 000 € est allouée à l'Association la Passerelle Eau de Robec (siège social : 21 rue des capucins - 69001 Lyon) pour son fonctionnement général.

2- La dépense de 8 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au programme DEVELOPMENT, opération ESS, ligne de crédit 52011, nature comptable 6574, fonction 90, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. RIVOIRE